

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 9 du master mention **Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation second degré parcours Histoire-Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Charles PARISOT-SILLON** **Maître de conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Alexis VRIGNON** **Maître de conférences**

Membres du jury :

- **Mme Françoise BEAUGER-CORNU** **Professeur agrégée (PRAG)**
- **M. Pascal BOURASSIN** **Professeur agrégé (PRAG)**
- **M. Damien MOINEAU** **Professeur agrégé (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Éric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 10 du master mention **Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Histoire-Géographie**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Charles PARISOT-SILLON** **Maître de conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Alexis VRIGNON** **Maître de conférences**

Membres du jury :

- **Mme Françoise BEAUGER-CORNU** **Professeur agrégée (PRAG)**
- **M. Pascal BOURASSIN** **Professeur agrégé (PRAG)**
- **M. Damien MOINEAU** **Professeur agrégé (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND